

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 8 mai 2018 à 19 :30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2018-04-0011 pour délivrer un permis de construction (2018-04-0055) afin de :

- Permettre un garage détaché d'une superficie de 104,52 mètres carrés, d'une hauteur totale de 7,2 mètres et ayant une porte de garage d'une hauteur de 4,27 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la superficie maximale autorisée est de 75 mètres carrés, la hauteur maximale permise du bâtiment est de 6 mètres et la hauteur maximale permise pour la porte de garage est de 2,5 mètres.

Cette demande est localisée 2208, rang Sud, Saint-Michel (lot 3 992 127 Cadastre du Québec).

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 20^e jour du mois d'avril 2018.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)